

**Bonjour à toutes et à tous**

**Cette semaine, au sommaire de votre bulletin :**

**- en grève le 17 mars**

- compte-rendu de la mobilisation agenaise du 8 mars pour la journée de défense des droits des femmes

- compte-rendu du CTSD du 8 mars (créations/suppressions de postes)

- informations sur les mutations

**Pour nos salaires : en grève le jeudi 17 mars.**

Tous les syndicats de l'éducation nationale, à l'exception du SGEN-CFDT, appellent à faire grève le jeudi 17 mars prochain : il est important qu'elle soit suivie afin d'interpeller tous les candidats à l'élection présidentielle sur la question des salaires des personnels de l'éducation nationale.

Nous sommes parmi les moins bien payés d'Europe, notre point d'indice est gelé depuis 2017 et la promesse d'une revalorisation « historique » n'a pas été tenue alors que l'inflation affaiblit encore notre pouvoir d'achat. Cela explique en partie la crise de recrutement dans nos métiers et la suppression de nombreux postes restés vacants depuis plusieurs années.

**Le rendez-vous à Agen est fixé à 13h30 au kiosque du Gravier.**

**Mobilisation agenaise du 8 mars pour  
la journée internationale de lutte pour les droits des femmes.**

Le SNES47 y était présent avec la FSU, et une de nos représentant-es y a fait une intervention. Ce fut un rassemblement très réussi, environ 70 personnes, avec des animations variées : prises de paroles des organisations présentes (notamment la CGT, le Planning Familial, La Mèche), chants militants interprétés par les chorales des Falopettes et des Filles de l'air, prestations musicales et théâtrales...

**CTSD du 8 mars**

Le 8 mars, nous avons siégé au Comité Technique Spécial Départemental (CTSD) sur les créations/suppressions de postes et compléments de service dans le département.

La DSDEN dit avoir répondu à la commande de la rectrice « zéro suppressions » mais, sans surprise, nous avons constaté qu'il s'agit d'un solde car ce sont 10 postes qui sont supprimés dans les collèges du département (8 créations) et 10 dans les lycées (8 créations) ; le solde de Zéro est atteint en comptabilisant les suppressions/créations dans les lycées professionnels. Parmi les créations, notamment dans les lycées professionnels, il s'agit de postes vacants depuis plusieurs années qui passent au mouvements alors

qu'ils étaient occupés par des contractuels ou des stagiaires ou bien, il s'agit de « réétiquetage » de postes existants en postes à profil (POP): ces créations n'en sont donc pas et notre département subit bien, cette année encore des pertes de postes. Les matières dans lesquelles ces postes ont été supprimés ne correspondent évidemment pas à celles où des postes sont créés.

**SII** (sciences industrielles de l'ingénieur) cette discipline est particulièrement touchée : un poste a pu être sauvé car il n'y a aucun point de chute possible pour le collègue concerné, par contre un autre collègue dans cette discipline se retrouve sans poste à la rentrée prochaine ... Cette situation s'explique par la suppression de nombreux postes dans cette discipline depuis plusieurs années...

**UPE2A** : Le dasen a envoyé une note à tous les chefs d'établissement stipulant que 2h hebdomadaires doivent être allouées aux enseignants du second degré UPE2A afin d'assurer la coordination avec les autres enseignants. Les professeurs des écoles qui exercent en second degré ne sont pas concernés par cette mesure.

**Accueil d'élèves ukrainiens** : Le dasen nous a informés que les établissements scolaires du Lot-et-Garonne accueilleront des élèves venus d'Ukraine. La volonté de l'administration est d'éviter de les regrouper dans un même établissement. Des moyens humains et horaires sont prévus.

En PJ, la déclaration de la FSU47

### **Mutations : phases inter et intra**

Les résultats du **mouvement inter-académique** viennent de paraître. Si vous souhaitez faire un recours voici le lien du snes qui détaille les démarches :

<https://www.snes.edu/ma-carriere/mutations/mutations-inter-2022-recours/>

**La phase intra-académique** sera, normalement, ouverte du 15 au 31 mars. Nous vous conseillons de préparer tous les justificatifs relatifs aux bonifications car ils devront être joints au dossier à remettre à votre chef d'établissement. N'oubliez pas de faire des photocopies du dossier intégral et de l'envoyer au snes académique qui suivra votre demande. Le détail du calendrier des opérations du mouvement sera communiqué ultérieurement par le rectorat.

Nous sommes également disponibles pour répondre à vos questions :

- par mail : [snes47@bordeaux.snes.edu](mailto:snes47@bordeaux.snes.edu)
- par téléphone : 06 12 51 76 60 ou 06 07 55 96 39

Bien cordialement

*L'équipe du SNES47 : Malick Saami, Anne-Laure Tidjiti (co-secrétaires départementaux du S2), Marie-Laure Gauthier (secrétaire adjointe du S2), Julien Renom (réfèrent vie scolaire du S2) et Michel Aswad (réfèrent AESH du S2).*